

Vieillir à l'étranger. Le cas des ressortissant·e·s suisses au Maroc et en Espagne

Marion Repetti* et Claudio Bolzman**

Résumé : La migration tardive de ressortissant·e·s de pays riches vers des pays plus pauvres est de plus en plus fréquente. Elle est portée par des motivations d'ordre culturel, social et économique. Si de plus en plus d'auteur·e·s s'intéressent à cette pratique, ils et elles ne s'intéressent que rarement au cas des personnes quittant la Suisse. Pourtant, en 2017, 11 % des Suissesses et des Suisses âgés de 65 ans et plus vivaient à l'étranger. Se basant sur des études de cas en Espagne et au Maroc, cet article contribue à mieux connaître ce phénomène.

Mots-clés : Vieillesse, migration, transnationalisme, santé, intégration

Ageing Abroad. The Case of Swiss Nationals in Morocco and Spain

Abstract: Cultural, social, and economic factors have led to an increase in late-life migration of citizens from richer countries to poorer ones. Although research interest in this phenomenon has risen as well, the case of people leaving Switzerland remains little studied. Yet, in 2017, 11 % of Swiss men and women aged 65 and over lived abroad. Drawing on two case studies of older Swiss migrants to Spain and Morocco, this article contributes to a better understanding of this phenomenon.

Keywords: Old age, migration, transnationalism, health, integration

Im Ausland alt werden. Der Fall von Schweizer Staatsangehörigen in Marokko und Spanien

Zusammenfassung: Die Altersmigration von Staatsangehörigen aus reichen Ländern in ärmere Länder nimmt zu. Sie erfolgt aus kulturellen, sozialen und wirtschaftlichen Motiven. Obwohl sich immer mehr Autoren für diese Praktik interessieren, wissen wir wenig über die Altersmigration aus der Schweiz. Im Jahr 2017 lebten jedoch 11 % der 65-jährigen Schweizer Männer und Frauen im Ausland. Basierend auf zwei Fallstudien in Spanien und Marokko, trägt dieser Artikel zu einem besseren Verständnis dieses Phänomens bei.

Schlüsselwörter: Alter, Migration, Transnationalismus, Gesundheit, Integration

* Haute école de travail social, HES-SO Valais / Wallis, CH-3960 Sierre, marion.repetti@hevs.ch

** Haute école de travail social, HES-SO Genève, CH-1211 Genève 4, claudio.bolzman@hesge.ch

1 Introduction¹

De plus en plus de personnes s'installent dans un nouveau pays avec l'intention d'y passer leur retraite. Ce type de migration peut être le fait de personnes qui rejoignent un pays plus riche, afin par exemple de vivre près d'autres membres de leur famille. À l'inverse, certaines quittent un pays riche ainsi que leur réseau familial afin de s'installer dans un pays plus pauvre dans l'intention d'y passer leur vieillesse. Contrairement à des retraité·e·s qui passent une partie de l'année à l'étranger – comme les « snowbirds » canadiens (King et al. 1998, 95), certaines populations quittent tout ce qu'elles ont dans leur pays de départ et l'investissent dans leur nouveau lieu de vie (Benson et O'Reilly 2009). Or, souvent, du fait de leur âge, leurs ressources financières et leur accès aux soins reposent essentiellement sur les dispositifs de protection sociale accessibles dans leur pays de départ (Estes 1986). Partant, l'objectif de cet article est de mieux comprendre pourquoi des personnes font le choix de s'expatrier tard dans leur parcours de vie, vers un pays plus pauvre.

Si un nombre croissant de travaux se penche sur cette question, le cas de la Suisse est peu étudié. Il s'agit pourtant de l'un des pays les plus riches du monde et disposant d'un large dispositif de prévoyance vieillesse. La migration tardive interroge donc tout particulièrement dans ce cas de figure. Aussi, dans ce chapitre, nous nous basons sur deux enquêtes qualitatives menées en Espagne et au Maroc pour explorer deux questions suivantes : quelles sont les motivations des ressortissant·e·s suisses de vivre leur vieillesse dans ces deux pays ? Quelle est l'expérience de ces personnes dans leur pays d'accueil, en particulier quel est leur accès aux dispositifs de protection sociale ? En répondant à ces deux questions, nous identifions également les différences et similitudes entre ces deux contextes migratoires que sont l'Espagne et le Maroc.

Notre article commence par une revue de la littérature portant sur les motivations des personnes qui migrent tardivement dans l'objectif de passer leur vieillesse à l'étranger. Dans la section suivante, nous abordons la protection sociale de retraité·e·s suisses à l'étranger, avec une attention particulière portée aux cas de l'Espagne et du Maroc. Nous introduisons ensuite notre méthode qualitative, le déroulement de notre enquête et notre échantillon. Puis nous comparons les données récoltées en Espagne et au Maroc, en abordant d'une part les motivations économiques et sociales de nos interviewé·e·s à vieillir à l'étranger, et d'autre part leur accès aux dispositifs de vieillesse et de santé dans les deux pays d'accueil. Finalement, nous opérons une synthèse des résultats et esquissons des pistes de réflexion quant à la façon dont ces derniers interrogent la protection sociale des personnes âgées dans le contexte de globalisation des parcours de vie.

1 Les récoltes de nos données ont été financées par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (P300P1_177756) et le Fonds stratégique de la HES-SO (42637, requérant : Ibrahim Guissé, co-requérant : Claudio Bolzman).

2 Les motivations du vieillissement à l'étranger

Au cours des 70 dernières années, les migrations internationales se sont intensifiées et diversifiées (Castles et al. 2014 ; Goodson et Grzymala-Kazlowska 2017). Une part importante de ces flux migratoires sont le fait de personnes âgées de moins de 50 ans qui quittent un pays pauvre pour rejoindre un pays plus riche (IOM 2018), et vieillissent parfois sur place. D'autres migrent plus tard, afin par exemple de rejoindre d'autres membres de leur famille et une meilleure sécurité matérielle (Warnes et al. 2004 ; Bolzman et al. 2006). Certains travaux soulignent les positions sociales défavorisées et fragiles que ces personnes occupent souvent dans leurs pays d'accueil lorsqu'elles sont âgées (Bolzman et al. 2004 ; Warnes et al. 2004 ; Dwyer et Papadimitriou 2006 ; Bolzman 2012 ; Ciobanu et Hunter 2017 ; Ciobanu et al. 2017 ; Bolzman et Vagni 2018).

Mais il existe également un nombre croissant de personnes en provenance des pays privilégiés qui vivent à l'étranger. Une part d'entre elles migrent tôt dans leur parcours de vie et constituent parfois des liens sociaux et familiaux qui les incitent à vieillir sur place (Guissé et Bolzman 2014). Une autre partie quitte leur pays d'origine plus tard, afin de passer leur vieillesse à l'étranger. Ainsi, par exemple, le nombre de citoyen-ne-s états-unien-ne-s recevant une pension de retraite à l'étranger est passé de 300 000 en 2007 (Sloane et al. 2013) à 415 000 en 2017 (SSA 2018).

Lorsqu'elles migrent tardivement, certaines personnes cherchent à accéder un climat meilleur, un style de vie plus attrayant, de nouvelles opportunités professionnelles et de nouveaux liens sociaux (King et al. 1998 ; Williams et al. 2000 ; Williams et Hall 2000 ; Gilleard et Higgs 2005 ; Benson 2012 ; Sunanta 2014). Elles peuvent également souhaiter accéder à une meilleure sécurité économique. Par exemple, de plus en plus de retraité.e-s des pays riches qui ne bénéficient que de faibles pensions s'expatrient pour améliorer leurs conditions de vie à la retraite. Ainsi, en migrant vers des pays dont le coût de la vie est relativement bas, les personnes accèdent à un marché des soins, de l'immobilier et du loisir qui leur est particulièrement destiné (Benson et O'Reilly 2009 ; Benson et Osbadilston 2014 ; Gehring 2015 ; Botterill 2016 ; Hall et Hardill 2016 ; Repetti et al. 2018 ; Bender et al. 2018).

Mais d'autres facteurs peuvent également influencer ce type de migrations tardives. Par exemple, certaines personnes souhaitent rejoindre leurs enfants qui se sont eux-mêmes installés à l'étranger (Repetti et al. 2018 ; Nedelcu et Wyss 2019). D'autres, en particulier les hommes, migrent suite à un mariage ou dans l'intention de constituer un nouveau couple dans le pays d'accueil, tirant ainsi profit d'une « économie globale de l'intimité » (Sunanta 2014, 8 ; voir également Bender et al. 2018). Les conflits familiaux, l'absence de relations familiales ou le souhait de s'émanciper d'obligations familiales devenues trop oppressantes sont aussi des facteurs de migration tardive (Bolzman 2018 ; Bender et al. 2018). À l'inverse, certaines personnes sélectionnent un nouveau lieu de vie à l'étranger, parfois pour

des raisons économiques, mais souhaitent pourtant rester relativement proches de leurs familles afin d'entretenir avec elles des relations fréquentes (Repetti et Calasanti 2019). Enfin, la migration tardive peut être motivée par la recherche d'un certain idéal, le souhait d'accomplissement personnel, ou l'espoir de réaliser un rêve (Benson and O'Reilly 2009).

3 Les ressortissant-e-s suisses qui vieillissent à l'étranger

Peu d'études s'intéressent au cas des citoyen-ne-s helvétiques qui vivent leur vieillesse à l'étranger (Huber 1999; Huber et O'Reilly 2004; Guissé et Bolzman 2014; Repetti et al. 2018; Repetti et Calasanti 2019). Un rapport de synthèse sur les Suisses de l'étranger en est une illustration, ne se référant pratiquement pas à cette problématique (Schönenberger et Efnay-Mäder 2010).

Néanmoins, les statistiques disponibles indiquent qu'en 2017, 11 % des retraité-e-s possédant un passeport suisse vivaient à l'étranger (OFS 2017). Ce chiffre est composé de personnes ayant la nationalité suisse ou plusieurs nationalités. Certaines d'entre elles se sont installées à l'étranger lorsqu'elles étaient en âge de travailler, et vieillissent sur place (Guisé et Bolzman 2014). D'autres retournent dans leur pays de départ, après avoir effectué une première migration vers la Suisse quand elles étaient plus jeunes (Bolzman et al. 2006; Bolzman et al. 2016; Bolzman et al. 2017; Bolzman et Bridji 2019). Enfin, une partie d'entre elles quittent la Suisse après avoir terminé leur carrière professionnelle afin de passer leur retraite dans un autre pays (Huber 1999; Huber et O'Reilly 2004). Dans certains pays, tels que l'Espagne, une minorité des personnes âgées de 65 ans et plus et possédant la nationalité suisse a également une ou plusieurs autres nationalités (en 2017, il s'agissait de 2717 personnes). Certaines d'entre elles opèrent des migrations de retour, ayant elles-mêmes rejoint la Suisse plus jeunes (ou leurs parents), notamment pour y trouver de l'emploi (Bolzman et al. 2006). Mais une majorité des ressortissant-e-s suisses âgé-e-s de 65 ans et plus qui vivent en Espagne ne possède que la nationalité suisse (en 2017, 4745 personnes), ce qui porte à croire que ces personnes n'y ont souvent pas de liens familiaux particuliers (Confédération suisse s.d.). Bien que moins prisé que l'Espagne, le Maroc attire de plus en plus de personnes venant de pays européens (Terrazzoni 2015). En 2017, 1495 ressortissant-e-s suisses y étaient domiciliés, dont 342 étaient âgé-e-s de 65 ans et plus. Tout comme en Espagne, une majorité (53 %) n'avaient que la nationalité suisse (Confédération suisse s.d.).

Les citoyen-ne-s suisses qui vieillissent à l'étranger sont généralement rattaché-e-s, en partie du moins, au régime suisse de prévoyance vieillesse. Celui-ci est composé de trois piliers. D'une part, l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) distribue des rentes qui sont insuffisantes pour vivre – variant entre un maximum de 1185 à 2370 francs par mois (chiffres pour 2019) – aux personnes à partir de

64 ans (femmes) et 65 ans (hommes) (Centre d'information AVS/AI 2019; Conseil fédéral 2019c). La prévoyance professionnelle (LPP) s'ajoute à l'AVS (Conseil fédéral 2019d), mais uniquement pour les salarié-e-s gagnant plus d'un certain montant par année chez un même employeur – aujourd'hui 21 330 francs (LPP art. 2). Enfin, les personnes qui le souhaitent et le peuvent constituent une prévoyance privée sous forme d'épargne exonérée d'impôt². Selon la Constitution fédérale (art. 111), ce régime de prévoyance vieillesse doit permettre aux personnes âgées de maintenir le niveau de vie qu'elles avaient avant la retraite (Conseil fédéral 2018). En réalité, certaines d'entre elles sont pauvres. Selon l'OCDE, en 2014, 23 % des personnes de 65 et 65 ans et plus étaient pauvres en Suisse (OCDE 2015). Par ailleurs, en 2017, elles étaient 12 % à recevoir des prestations complémentaires destinées aux personnes âgées vivant en dessous du seuil de pauvreté (OFS 2019).

Lorsqu'elles partent vivre à l'étranger, les ressortissant-e-s suisses peuvent recevoir leur rente AVS et leur pension de la prévoyance professionnelle, qu'elles touchent sous forme de capital ou de rente. Lorsqu'elles n'ont pas encore atteint l'âge légal de la retraite, elles peuvent également retirer ce capital (ou une partie) définitivement et l'utiliser dans leur nouveau pays de résidence (OFAS s. d.). Lorsqu'elles ont pu constituer une épargne privée, elles peuvent la percevoir avant ou après avoir atteint l'âge de la retraite (Conseil fédéral 2009a).

En revanche, la Suisse ne dispose pas de politique de santé destinées, en particulier aux personnes âgées. Celles-ci, tout comme les autres citoyen-ne-s, sont soumises à l'obligation de contracter une assurance-maladie (Conseil fédéral 2019b). Mais les assuré-e-s doivent assumer d'importants frais de santé tels que les primes mensuelles, une franchise, 10 % des coûts des soins et des médicaments qui dépassent la franchise, ainsi que les prestations non ou partiellement couvertes par la LAMal (Conseil fédéral 2019b), comme les traitements dentaires ou les lunettes médicales. Enfin, en cas de soins de longue durée, seuls les soins médicaux sont couverts, et non les autres types de soins (*care*, soutien domestique, etc.) (Dallera et al. 2014). Les Suissesses et les Suisses qui partent à l'étranger ne sont pas couvert-e-s par cette assurance (LAMal, art. 3).

Mais les ressources des ressortissant-e-s suisses résidant à l'étranger dépendent également du droit en vigueur dans le nouveau pays de résidence, et notamment des potentiels accords contractés entre le pays d'accueil et la Suisse en matière d'assurances sociales. En Espagne, les ressortissant-e-s suisses peuvent bénéficier de l'assurance-maladie publique gratuite dès lors qu'ils et elles y sont résident-e-s permanent-e-s, du fait de la Convention de sécurité sociale liant la Suisse aux pays de l'Union européenne (Conseil fédéral 2009a). Au contraire, le Maroc n'a pas d'accord semblable avec la Suisse, et l'accès aux dispositifs de santé publique n'est ouvert qu'aux personnes qui y ont cotisé pendant leur vie professionnelle.

2 Pour une histoire de la prévoyance vieillesse, voire *Histoire de la sécurité sociale en Suisse* (s. d.).

Au-delà de ces aspects légaux, la situation des citoyen-ne-s suisses vivant à l'étranger reste relativement peu connue. Nous proposons donc dans la suite de cet article de nous intéresser d'une part à leurs motivations de vieillir à l'étranger, ainsi qu'à leur expérience en tant que migrant-e-s. Dans la section suivante, nous introduisons notre méthode de recherche et nos données d'analyse.

4 Méthode

Notre analyse s'appuie sur des données récoltées lors de deux enquêtes qualitatives menées entre 2015 et 2017 sur le sujet des retraité-e-s suisses vivant en Espagne et au Maroc. Les données ont été récoltées à l'aide d'entretiens qualitatifs semi-dirigés, menés sous la forme de « histoires de vie » (Goodson et Grzymala-Kazlowska 2017, 310), d'une durée allant d'une à deux heures. Trois entretiens ont été faits avec un couple (en Espagne), les autres étaient individuels. Cette démarche sur le terrain auprès des retraité-e-s permet de connaître les motivations de la migration ainsi que les conditions d'accès aux prestations sociales et sanitaires de la Suisse et du pays d'accueil.

Sur la base d'une analyse sociologique de discours (Combessie 2007; Ruiz Ruiz 2009), nous nous sommes focalisé-e-s sur deux des thèmes discutés au cours des entretiens : les facteurs de la décision des interviewé-e-s de vivre leur retraite à l'étranger et l'accès à la protection sociale dans leur pays d'accueil.

4.1 Échantillon

Les interviewé-e-s ont été sélectionné-e-s par système de boule de neige (voir Noy 2008). En Espagne, l'enquêtrice a contacté des associations de Suisses qui lui ont facilité l'accès au terrain. Elle a ensuite essentiellement fait usage de groupes Facebook que les expatrié-e-s des régions d'enquête utilisent pour échanger des informations. Au Maroc, les interviewé-e-s ont aussi été choisis au travers de modes de contact variés. Les enquêteurs ont accédé à la population principalement via le Consulat suisse au Maroc, des Associations de Suisses résidant au Maroc, par le biais de groupes Facebook créés par les expatriées résidant au Maroc et par des contacts interpersonnels.

Notre échantillon (voir tableau 1) est composé de 18 répondant-e-s suisses dont 9 femmes et 9 hommes, allant de 56 ans à 83 ans. Il est issu de deux échantillons plus larges, sur lesquels reposent deux études sur le vieillissement de ressortissant-e-s de Suisse et d'autres pays d'Europe vivant à l'étranger. Lors des deux enquêtes, 8 de nos interviewé-e-s vivaient au Maroc, et 10 en Espagne. En Espagne, certain-e-s avaient déjà atteint l'âge d'accès à la prévoyance-vieillesse suisse alors que d'autres étaient pré-retraité-e-s. Tou-te-s sauf une personne vivaient de manière permanente dans la Province d'Alicante ou sur l'île de Majorque et ne possédaient plus de domicile en Suisse. Les personnes avaient l'intention de passer leur vieillesse en Espagne, ou,

Tableau 1 Échantillon

Interviewé-e-s N= 18	Genre	Âge	Statut	Années passées dans le pays de migration
Interviewé-e-s en Espagne				
Georgette	F	65	Divorcée, en couple avec un homme suisse	1 an
Juliette	F	58	Divorcée, remariée avec Max	4 ans
Max	H	56	Divorcé, remarié avec Juliette	4 ans
Irène	F	58	Divorcée, remariée avec un Don	1 an
Don	H	66	Divorcé, remarié avec Irène	1 an
Douglas	H	76	En couple avec une femme suisse	19 ans
Pauline ^a	F	83	Veuve, célibataire	38 ans
Raoul	H	73	Divorcé, remarié avec une femme suisse	10 ans
Jean-Charles	H	70	Marié avec Marlyse	10 ans
Marlyse ^b	F	63	Marié avec Jean-Charles	10 ans
Interviewé-e-s au Maroc				
Brigitte	F	64	Divorcée, célibataire	4 ans
Charles	H	67	Divorcé et remarié à une femme marocaine	6 ans
Gilles	H	67	Divorcé et remarié à une femme marocaine	4 ans
Serge	H	66	Divorcé et remarié à une femme marocaine	8 ans
Rita	F	68	Divorcée, en couple avec un homme marocain	5 ans
Helga	F	67	Célibataire	3 ans
Eliane	F	65	Divorcée, en couple avec un homme marocain	6 ans
Frédéric	H	62	Divorcé, en couple avec une femme marocaine	5 ans

^a Pauline s'est installée en Espagne avec son mari plus âgé qu'elle, lorsque celui-ci a pris sa retraite. Elle est maintenant veuve.

^b Marlyse a vécu en Suisse depuis ses 30 ans et a travaillé en Suisse. Pour des raisons administratives, elle ne peut cependant pas toucher l'AVS. Elle vit grâce aux rentes AVS et de prévoyance professionnelle de son compagnon Jean-Charles.

pour les plus âgées, y avaient vécu de nombreuses années déjà. Au Maroc, presque toutes avaient atteint l'âge officiel de la retraite à l'exception d'une personne, proche de cet âge. La majorité avait cessé son activité professionnelle. Toutes vivaient de manière permanente à Marrakech et Essaouira.

Les enquêteurs et enquêtrices n'ont pas demandé aux interviewé-e-s le montant précis de leur ressources financières, mais 14 ont exprimé au cours des interviews des préoccupations à ce sujet. Certain-e-s ne vivaient qu'avec l'AVS et, éventuellement une petite rente de la prévoyance professionnelle. D'autre avaient quitté le marché de l'emploi avant d'avoir atteint l'âge de l'AVS car ils et elles avaient fait face à des difficultés pour maintenir une activité professionnelle du fait de leur âge. Enfin, des interviewé-e-s avaient pu investir dans une maison au cours de leur carrière qu'ils et

elles avaient revendue avant de migrer, afin de compléter leurs revenus ou d'acheter une maison ou un appartement moins cher dans le pays d'accueil et diminuer ainsi leurs charges.

Enfin, les répondant-e-s avaient quitté la Suisse tard dans leur parcours de vie et dans l'intention d'y vivre leur vieillesse. 17 personnes s'étaient installées en Espagne ou au Maroc lorsqu'elles étaient âgées entre 52 et 65 ans avec l'intention d'y passer leur vieillesse. Une femme avait rejoint l'Espagne plus jeune, à 45 ans, accompagnant son mari plus âgé qui avait pris sa retraite.

5 Résultats

Dans cette section, nous nous intéressons aux motivations de nos interviewé-e-s de vivre en Espagne et au Maroc. Si le coût de la vie constitue un facteur de décision important, ces motivations peuvent également refléter l'aspiration à une meilleure intégration sociale en vieillissant, et parfois, à une attraction essentiellement culturelle. Par ailleurs, nous avons relevé d'importantes variations dans l'expérience de la migration en fonction du pays d'accueil – et notamment des dispositifs locaux de protection sociale – ainsi que du genre des interviewé-e-s. Finalement, migrer exige que les personnes développent de nouvelles compétences permettant de naviguer entre le système administratif suisse et celui du pays d'accueil.

5.1 Sécurité économique et intégration sociale

Lorsque nous les avons invitées à nous parler des raisons de leur décision de vieillir à l'étranger, toutes les personnes interviewées se sont exprimées au sujet de leur souhait de changer de vie, bien que cela ait pour conséquence de vivre à distance de certaines relations, notamment familiales. Pour certaines, celui-ci répondait à des aspirations d'ordre culturel. Ainsi, fasciné par le Maroc depuis longtemps Charles, 67 ans, voulait réaliser son rêve une fois arrivé à la retraite en s'installant définitivement dans ce pays. Frédéric, 62 ans, et Helga, 67 ans, auraient pu vivre en Suisse sans problème particulier, mais avaient eu envie de profiter d'un style de vie qu'il et elle trouvaient plus attrayant dans le pays d'accueil, notamment du fait de l'amélioration de leur pouvoir d'achat. Mais la majorité des personnes interviewées (15) a exprimé le souhait de renforcer son intégration sociale reposant sur l'accès à une meilleure sécurité économique et l'établissement de nouveaux liens sociaux. En effet, ces personnes jugeaient qu'en raison à la fois de leurs revenus limités et des coûts élevés de la vie en Suisse, une retraite dans ce pays n'était pas envisageable ni souhaitable. Par ailleurs, chez certaines, la perspective d'une vie en Suisse s'accompagnait de la crainte d'être mal perçues, du fait du peu de valeur attribuée selon elles aux retraité-e-s, socialement considéré-e-s comme une charge pour les autres générations. Or, en raison du coût de la vie relativement bas en Espagne et au Maroc, y passer

leur vieillesse leur accordait un meilleur statut social, leur donnait l'impression de bénéficier d'une meilleure qualité de vie et d'une meilleure intégration. En Espagne, c'était par exemple le point de vue d'Irène, 58 ans :

En Suisse, il n'est plus possible de vivre à la retraite [en raison du coût de la vie]. ... [Ici] les retraités font tourner la région [économiquement] alors je pense que les Espagnols veulent être gentils avec eux. ... [Alors qu'en Suisse], nous sommes perçus comme des bouches presque inutiles, car nous n'avons pas beaucoup d'argent et nous sommes dépendants des assurances sociales.

Georgette, 65 ans, divorcée, vivait en Espagne avec son ami, suisse également. Les périodes qu'elle passait en Espagne lui permettaient de réduire ses dépenses annuelles et d'être financièrement plus confortable malgré sa petite retraite. Elle pouvait également vivre plus librement qu'en Suisse – où elle n'avait pas son propre appartement – et de mieux profiter de ses années de retraite en bonne santé :

Je pense que quand j'aurais 80 ans, j'aurais moins de besoins financiers que maintenant, donc je pense que je pourrai vivre en Suisse. Mais ça risquerait d'être un peu lourd. Avec 2800 francs je ne vais pas loin. En vivant en Espagne une partie de l'année, financièrement ça m'aide.

Les personnes interrogées en Espagne ont également régulièrement mentionné les coûts de la santé qui auraient été trop élevés pour elles en Suisse. Habiter à l'étranger leur permettait d'avoir une meilleure capacité à payer ces prestations, comme a expliqué Jean-Charles (70 ans) et sa partenaire Marlyse (63 ans). Tou-te-s deux vivaient en Espagne avec la rente AVS et celle de la caisse de pension de Jean-Charles, Marlyse n'ayant accès à aucun revenu :

[Jean-Charles] Avec la pension en Suisse, on ne peut pas vivre tous les deux, c'est trop cher. Nos assurances-maladie coûteraient 1000 francs suisses... Cela n'aurait pas été impossible de vivre en Suisse, mais difficile. À cause des faibles montants du deuxième pilier et de l'AVS, tout ça. Cela fait des économies de vivre en Espagne.

[Marlyse] Si on habitait en Suisse, on devrait payer les assurances-maladie pour tous les deux.

[Jean-Charles] Ça aurait été plus difficile. ... Il aurait fallu calculer plus serré. Se tenir au budget.

Ce point de vue était partagé par Don, 66 ans, qui considérait que le coût de l'assurance-maladie en Suisse aurait été un problème pour son budget. Il jugeait également que comme l'assurance ne couvrait pas certaines prestations, les personnes âgées qui avaient des revenus limités en Suisse n'avaient pas recours à certains soins qui leur étaient nécessaires :

En Suisse, les retraités ne vont plus chez le médecin. [...] Ils ne vont plus chez le dentiste parce que c'est trop cher. [...] Ils ne changent plus leurs lunettes, c'est dramatique. Les prix sont trop élevés. Pour nous deux, nous payons 200 euros par mois pour l'assurance-maladie [privée] en Espagne. [...] En Suisse, l'assurance maladie obligatoire coûterait 800 francs suisses [pour ma femme et moi]. Ce n'est pas possible.

Ainsi, nos interviewé·e·s en Espagne ont relevé l'avantage d'un meilleur accès aux soins dans leur pays d'accueil, que ce soit par l'intermédiaire de la sécurité sociale gratuite comme Jean-Charles et Marlyse, ou en payant un complément pour accéder à des institutions de soins privées comme Don et son épouse. Par ailleurs, le prix des prestations médicales était relativement bas, même lorsqu'elles n'étaient pas couvertes par l'assurance.

Au Maroc, le souhait d'accéder à une meilleure sécurité économique a également été exprimé parmi les personnes interviewées. Quatre d'entre elles étaient d'avis que leurs revenus étaient très insuffisants pour vivre en Suisse, comme l'illustre cet extrait de l'interview de Brigitte, 64 ans, divorcée et vivant au Maroc avec une retraite anticipée :

Après mon divorce, le juge m'a accordé une pension de 1000 francs par mois. Je ne pouvais pas vivre en Suisse avec ce montant, j'ai pris ma retraite anticipée, 1560 francs, et je suis venue vivre ici.

Brigitte a aussi mentionné le sentiment de liberté gagné, du fait de ne pas devoir dépendre de l'aide sociale suisse. Selon elle, ceci aurait signifié un contrôle accru de la part des institutions sociales sur son mode de vie, voire sur sa manière de gérer ses dépenses. Au contraire, vivre au Maroc lui donnait le sentiment d'avoir davantage de prise sur sa vie, et de capacité de faire des choix qui lui conviennent.

Néanmoins, au Maroc, l'accès aux soins de santé était plus problématique pour les retraité·e·s suisses qu'en Espagne. D'une part, les personnes ne sont pas éligibles à l'assurance de santé si elles n'ont pas eu d'activité professionnelle sur place. Par conséquent, celles qui s'y installent pour leur retraite sans y avoir travaillé au préalable ne sont pas assurées et paient les soins de santé de leur poche. Cependant, le marché des soins reste plus accessible pour les retraité·e·s suisses au Maroc, du fait de leur pouvoir d'achat plus fort, comme l'a expliqué Rita (68 ans, en couple avec un homme marocain) :

Je n'aurais jamais pu me payer une assurance-maladie en Suisse, ce serait le quart de ma rente de vieillesse si je devais souscrire une assurance à 400 francs. Pour le moment, je n'ai pas d'assurance et je paie directement le médecin lorsque j'ai un problème de santé.

Les motivations économiques de vivre sa vieillesse à l'étranger interagissent souvent avec le souhait de créer de nouveaux liens sociaux, voire de contracter un nouveau

mariage. Ceci s'est particulièrement présenté dans le cas du Maroc. Par exemple, Gilles, 67 ans, avait perdu son emploi en fin de carrière. Il s'était ensuite divorcé, ce qui avait eu pour conséquence de réduire ses revenus. Après avoir trouvé une épouse marocaine via internet, il s'était installé au Maroc, ce qui lui avait permis d'améliorer sa sécurité financière, et de démarrer un nouveau projet professionnel avec son épouse :

L'entreprise où je travaillais a décidé de réduire ses effectifs, et nous les plus âgés, nous avons été les premiers à être licenciés, puis j'ai connu un divorce pénible. J'avais touché le fond. Quand je ne croyais plus, le miracle s'est produit. J'ai fait la connaissance de ma femme par internet. Je n'attendais pas grande chose, mais elle est tellement gentille, une belle personne... Et me voilà à la tête d'un petit hôtel qui accueille des touristes européens, surtout suisses, même des anciens collègues. Pour moi, c'est une renaissance personnelle et une nouvelle aventure économique.

Le témoignage de Gilles correspond à celui d'autres hommes de notre échantillon, divorcés et vivant au Maroc. Trois d'entre eux avaient rencontré une femme marocaine, tout d'abord sur internet, puis de manière directe, avant de décider d'aller vivre dans ce pays.

Nous n'avons observé des pratiques articulant mariage et migration uniquement parmi certains interviewés masculins vivant au Maroc. À l'inverse, d'autres hommes et certaines femmes de notre échantillon avaient établi des relations – menant parfois au mariage – dans le pays d'accueil après la migration par divers moyens de sociabilité tels que des associations ou des groupes d'expatrié·e·s. Enfin, pour Eliane, 65 ans, la migration au Maroc avait été essentiellement motivée par l'aspiration à une meilleure intégration sociale, et le souhait de fuir une certaine solitude ainsi qu'un regard social qu'elle jugeait négatif sur les femmes âgées en Suisse, sans que cela ne soit lié à des préoccupations économiques particulières. Elle avait également formé un nouveau couple avec un homme marocain, après s'être installée dans le pays.

5.2 Négocier un statut administratif transnational

Vivre de manière transnationale demande aux personnes de naviguer entre plusieurs systèmes d'états sociaux et les met face à des systèmes légaux et administratifs comprenant des logiques de fonctionnement propres et pas toujours compatibles. Par exemple, les personnes interviewées au Maroc ont mentionné le problème que posent les versements directs (par exemple de l'AVS) depuis la Suisse, car l'argent transféré dans une banque marocaine doit être converti en monnaie locale et peut de ce fait perdre de sa valeur. Elles ont également exprimé leurs préoccupations au sujet des taux de change pratiqués par les banques marocaines à chaque transfert international qui sont rarement à la faveur des client·e·s. Une autre difficulté concernait

la possibilité de disposer d'un compte bancaire en Suisse pour recevoir leur rente. En effet, les personnes ont rapporté que la plupart des banques suisses refusaient de leur ouvrir des comptes si elle ne se présentaient pas directement au guichet, craignant des problèmes liés à l'évasion fiscale. Par ailleurs, nos interviewé·e·s se sont plaint·e·s de frais de tenue de compte trop élevés que pratiquent les rares établissements ouverts aux Suisses de l'étranger. De fait, toutes les banques suisses avaient augmenté ce type de frais pour les client·e·s de l'étranger à partir du 1^{er} janvier 2017 (Revue suisse 2017, 24), avec pour effet la diminution du montant de leur rente AVS, ou éventuellement de leur rente de prévoyance professionnelle.

La problématique des comptes bancaires n'a pas été abordé par les interviewé·e·s résidant en Espagne. Par contre, certain·e·s ont évoqué des difficultés de comprendre les démarches administratives à entreprendre afin d'assurer que les soins de santé soient couverts par l'assurance-maladie espagnole, par manque de connaissance de l'infrastructure, des règlements en matière de soins, et de la langue. Par exemple, au cours de la période de transition entre la Suisse et l'Espagne, Don (66 ans, marié) avait dû subir un traitement médical inattendu alors qu'il n'était plus assuré en Suisse, sans que les démarches auprès de l'assurance-maladie espagnole n'aient complètement abouties. Il avait vécu cette situation comme une source d'inquiétude :

Trois mois après notre arrivée, j'ai eu aussi un incident de santé. Il n'a pas remis en cause [notre choix de vivre en Espagne], mais quand même c'était compliqué parce qu'on n'était pas vraiment encore affilié à l'assurance espagnole, donc on ne savait pas comment ça allait se passer.

Sa femme (Irène) avait également trouvé cette situation désagréable :

C'est vrai que là ça été quand même une période difficile, parce que c'était quand même assez préoccupant, et puis la langue encore une fois et peu de monde autour de nous, donc c'est vrai que c'était... moi je me suis sentie seule.

Ces difficultés liées au manque de connaissance de l'administration et de l'infrastructure du pays d'accueil avaient amené les interviewé·e·s à développer des compétences spécifiques à leur statut de migrant·e·s : les personnes cherchaient à améliorer leurs connaissances sur les systèmes légaux des deux états auxquels elles étaient rattachées, et sur les relations entre eux, afin de pouvoir mieux faire valoir leurs droits et éviter d'être traitées comme des citoyennes de seconde zone. À titre d'exemple, certaines des personnes au Maroc ont relaté des démarches entreprises auprès du Consulat suisse et du Conseil fédéral, parfois directement, parfois par l'intermédiaire de l'Association des Suisses de l'étranger, pour obtenir un meilleur traitement concernant l'accès aux banques suisses et le montant des frais des tenues de comptes. Elles

avaient également demandé aux autorités helvétiques de permettre aux Suissesse et aux Suisses de l'étranger de s'affilier à l'assurance de base suisse³.

6 Discussion

Nos interviewé·e·s suisses installé·e·s au Maroc et en Espagne pour y vivre leur vieillesse ont souvent connu des bifurcations importantes dans leur vie telles que divorce, chômage, problèmes de santé, entrée à la retraite, etc. Ces changements ont eu pour effet de diminuer leurs revenus et de fragiliser leur intégration sociale, ce qui les a encouragé·e·s à émigrer tard dans leur parcours de vie.

Parfois, leur migration était motivée par des aspirations culturelles, l'envie de développer de nouveaux liens sociaux ou de fuir une image sociale négative de la vieillesse – âgisme (Calasanti 2001, sans que l'aspect économique ne constitue de préoccupation particulière. Mais les personnes avaient souvent quitté la Suisse avec l'objectif de renforcer leur sécurité économique. Aller habiter dans un pays dont le niveau de vie est relativement bas s'accompagnait de l'espoir d'améliorer leur pouvoir d'achat, puisqu'à leurs yeux, leurs revenus étaient insuffisants pour planifier une sécurité matérielle sur le long terme en Suisse. Par exemple, vivre en Espagne ou au Maroc leur permettait de mieux couvrir leurs dépenses pour les soins de santé, un domaine qui avait suscité chez elles de fortes inquiétudes lorsqu'elles vivaient en Suisse. Si leur statut de migrantes les plaçait parfois face à certains risques – comme celui de manquer d'une assurance-maladie du fait des lois en vigueur dans le pays d'accueil, elles les considéraient comme contrôlables, grâce à leur pouvoir économique accru.

Le souhait d'une majorité de nos interviewé·e·s d'améliorer leurs conditions de vie en vieillissant s'articulait souvent à celui de bénéficier d'une meilleure intégration sociale. La migration avait pour conséquence un éloignement des relations sociales et familiales en Suisse. Elle constituait cependant également une opportunité de mettre certaines relations conflictuelles à distance – suite à un divorce par exemple – et de créer de nouveaux liens, parfois un nouveau couple. Trois hommes de notre échantillon au Maroc avaient même cherché une femme marocaine avec qui ils s'étaient mariés avant de migrer, une stratégie leur permettant d'assurer une future intégration sociale, voire une meilleure sécurité économique. Relevons le fait que nous ayons constaté cette dernière pratique uniquement chez les hommes, ce qui reflète des rapports de pouvoir non seulement économiques, mais également de genre, qui façonnent le marché global de l'intimité (Sunanta 2014).

3 Cette thématique a fait l'objet d'une interpellation (14.4241) du Conseil fédéral par la conseillère nationale Marina Carobbio, le 12.12.2014, mais le Conseil fédéral a répondu le 25.2.2015 que « la réglementation actuelle sur l'obligation de s'assurer à l'assurance-maladie suisse est suffisante » (Parlement suisse 2014).

Enfin, vivre à l'étranger et devoir composer avec différents systèmes légaux et administratifs positionnaient les personnes face à des tensions, voire à des incompatibilités entre les infrastructures étatiques suisses et celles du pays d'accueil. Par exemple, certaines n'avaient aucune assurance-maladie, car elles n'avaient pas pu garder leur couverture suisse et ne répondait pas aux critères d'accès à l'assurance locale. Les conditions de réception de leurs rentes de vieillesse étaient également parfois difficiles. C'était particulièrement le cas au Maroc, dont les relations administratives et légales avec la Suisse étaient limitées comparé à l'Espagne. Aussi, les personnes devaient développer une connaissance approfondie des différents systèmes légaux dont elles dépendaient, afin de savoir comment et où chercher les informations dont elles avaient besoin dans chacun des pays concernés. Si cette conscience légale (Gehring 2015) constituait pour elles une nouvelle compétence, leur capacité d'action pour agir sur ces systèmes restait néanmoins limitée. Elles devaient en réalité faire preuve d'une certaine débrouillardise et accepter une part d'incertitude comme prix à payer de l'amélioration générale de leurs conditions de vie.

7 Conclusion

Dans cet article, nous avons effectué une analyse qualitative des motivations de certain·e·s ressortissant·e·s suisses de vivre leur vieillesse à l'étranger, ainsi que leurs conditions de vie économique, sociale et administrative dans leur pays d'accueil. Nous avons comparé le cas de personnes installées au Maroc et en Espagne, qui ont toutes opéré une migration tardive, et qu'elles considéraient comme définitive. Nous avons constaté que ce type de démarches peut résulter de motivations économiques et sociales. Pour certain·e·s ressortissant·e·s suisses, migrer tardivement est à la fois une stratégie visant à gagner une meilleure sécurité économique, un meilleur accès à la santé, et une meilleure intégration sociale, parfois par le mariage avec une personne ressortissante du pays d'accueil – en particulier chez les hommes. Enfin, les motivations de quitter la Suisse tardivement sont parfois d'ordre culturel voire le reflet du souhait d'accéder à un meilleur statut, sans que l'aspect économique ne joue de rôle particulier – ce qui n'a cependant été le cas que chez une minorité de nos interviewé·e·s.

La décision des personnes de chercher à améliorer leurs conditions de vie en migrant témoigne de difficultés pour certains groupes de financer leur vieillesse en Suisse, en particulier lorsqu'ils cumulent des désavantages – divorce, maladie ou chômage – dont les effets se font d'autant plus visibles en vieillissant (Dannefer 2018). Mais elle reflète également des rapports globaux d'inégalités économiques. Si le Maroc et l'Espagne n'étaient pas des pays plus pauvres que la Suisse, ils n'offriraient pas à ses ressortissant·e·s une telle opportunité. Ainsi, ces personnes font face à certains désavantages en Suisse dont elles peuvent tenter de diminuer les effets en

se servant de leurs privilèges dans d'autres pays. Si elles résolvent ainsi, du moins pour un temps, leurs difficultés sociales et économiques, leurs pratiques mettent en lumière les situations d'autres populations qui, dans les pays plus pauvres, n'ont pas les mêmes opportunités. Par ailleurs, les effets de ces migrations sur les économies des pays d'accueil sont ambivalents, puisqu'elles stimulent le marché local tout en ayant pour effet d'augmenter les coûts de la vie, les rendant moins accessibles pour les populations indigènes (Janoschka et Haas 2013 ; Terrazoni 2015). Partant, si la migration tardive reflète un mouvement global d'augmentation des flux migratoires, elle ne représente pas à nos yeux une réponse durable aux problèmes sociaux et économiques auxquels font face certaines personnes vieillissantes en Suisse. Il s'agit en réalité de tactiques individuelles qui, reportées à l'échelle globale, reposent sur une forme d'exploitation de populations plus désavantagées.

Les résultats de notre analyse engagent donc à la réflexion sur l'avenir de la protection sociale des populations âgées dans le contexte contemporain marqué à la fois par le creusement des inégalités économiques et de la globalisation des parcours de vie. D'une part, la question se pose des facteurs qui pourraient permettre aux personnes âgées de gagner une place plus désirable en Suisse, notamment en améliorant leur sécurité économique. Cela pourrait passer par le renforcement de la sécurité sociale lors de la vieillesse, notamment par une hausse des rentes de l'AVS qui permette aux personnes d'en vivre. Une telle amélioration pourrait être rendue possible par l'ajout de nouveaux modes de financement de cette assurance. D'autre part, cette enquête rejoint d'autres travaux qui mettent en lumière la nécessité d'instaurer des systèmes de protection sociale qui soient compatibles avec la transnationalisation des parcours de vie, et qui répondent aux enjeux que posent les inégalités globales (voir par exemple Deacon et al. 1997).

Pour conclure, relevons que notre étude s'est basée sur des recherches exploratoires qualitatives qui devraient être approfondies. En particulier, les inégalités de genre que nous avons évoquées dans l'expérience de la migration de retraité·e·s suisses devraient faire l'objet d'une plus grande attention. Par ailleurs, notre échantillon était prioritairement composé de personnes en relative bonne santé ; s'intéresser à des groupes nécessitant des soins – notamment de longue durée – permettrait de mieux étudier les conséquences de la fragilité et de la dépendance sur l'expérience migratoire. Enfin, notre article n'a pas traité des relations familiales à distance, et notamment des liens de grand-parentalité, qui constituent un autre aspect central de l'expérience migratoire tardive (Nedelcu et Wyss 2019). Nous n'avons également que peu discuté des formes de socialisations larges que les ressortissant·e·s suisses développent après la migration, telles que les relations avec les populations locales ou les autres expatrié·e·s sur place (Janoschka et Haas 2013). Ces éléments doivent encore faire l'objet d'études. Enfin, une analyse précise des revenus des personnes suisses opérant une migration tardive serait à mener, voire une analyse des transferts financiers qui s'opèrent entre la Suisse et les autres pays par leur intermédiaire. En

d'autres termes, l'analyse des migrations tardives de la Suisse vers des pays plus pauvres n'en est qu'à ses débuts. Continuer la recherche dans ce domaine sera un moyen de contribuer à mieux penser le traitement social de la vieillesse en Suisse (Repetti 2018) dans le contexte de la globalisation.

8 Références bibliographiques

- Bender, Désiré, Hollstein, Tina et Cornelia Scheweppe. 2018. International Retirement Migration Revisited: From Amenity Seeking to Precarity Migration? *Transnational Social Review* 8(1) : 98–102.
- Benson, Michaela C. 2012. *The British in Rural France: Lifestyle Migration and the Ongoing Quest for a Better Way of Life*. Manchester: Manchester Scholarship Online.
- Benson, Michaela C. et Karen O'Reilly. 2009. Migration and the Search for a Better Way of Life: A Critical Exploration of Lifestyle Migration. *The Sociological Review* 57(4) : 608–625.
- Benson, Michaela C. et Nick Osbaldiston (éds). 2014. *Understanding Lifestyle Migration: Theoretical Approaches to Migration and the Quest for a Better Way of Life*. London: Palgrave Macmillan.
- Bolzman, Claudio. 2012. Democratization of Ageing: Also a Reality for Elderly Immigrants? *European Journal of Social Work* 15(1) : 97–113.
- Bolzman, Claudio. 2013. Ageing of Immigrants and the Question of Return: New Answers to an Old Dilemma? Pp. 67–87 in *Return Migration in Later Life*, édité par John Percival. Bristol et Chicago: Policy Press.
- Bolzman, Claudio. 2018. Configurations familiales transnationales et liens intergénérationnels. Les personnes âgées au coeur du care. *Revue des sciences sociales* 60 : 56–65.
- Bolzman, Claudio et Slim Bridji. 2019. Older Immigrants Living in Switzerland and Ambivalence Related to Return Around the Retirement Period. *International Journal of Comparative Sociology* 60(1–2) : 14–36.
- Bolzman Claudio, Fibbi, Rosita et Marie Vial 2006. What to Do After Retirement? Elderly Migrants and the Question of Return. *Journal of Ethnic and Migrations Studies* 32(8) : 1359–1375.
- Bolzman, Claudio, Gakuba, Théogène et Siboney Minko 2016. Résidents inattendus: trajectoires, dilemmes et situations de vie des Africains et Latino-Américains âgés en Suisse francophone. *Vie Sociale* 16(4) : 79–90.
- Bolzman, Claudio, Kaeser, Laure et Etienne Christe. 2017. Transnational Mobilities as a Way of Life Among Older Migrants from Southern Europe. *Population, Space and Place* 23(5) : 1–13.
- Bolzman Claudio, Poncioni, Raffaella, Vial, Marie et Rosita Fibbi 2004. Older Labour Migrants' Well-being in Europe: The Case of Switzerland. *Ageing and Society* 24(3) : 411–429.
- Bolzman, Claudio et Giacomo Vagni 2018. "And We Are Still Here": Life Courses and Life Conditions of Italian, Spanish and Portuguese Retirees in Switzerland. Pp. 67–89 in *Gender, Family, and Adaptation of Migrants in Europe. A Life Course Perspective*, édité par Ilona Vlase et Bojdan Voicu. Cham: Palgrave Macmillan.
- Botterill, Kate. 2016. Discordant Lifestyle Mobilities in East Asia: Privilege and Precarity of British Retirement in Thailand. *Population, Space and Place* 23(5) : 1–11.
- Calasanti, Toni M. 2001. *Gender, Social Inequalities, and Aging*. Walnut Creek: AltaMira Press.
- Castles, Stephen, de Haas, Hein et Mark J. Miller. 2014. *The Age of Migration*. Houndmills, Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- Centre d'information AVS/AI. 2019. *Prestations de l'AVS*. Berne: Centre d'information AVS/AI et Office fédéral des assurances sociales, <https://www.avh-iv.ch/p/3.01.f> (03.09.2019).

- Ciobanu, Ruxandra O. et Alistair Hunter. 2017. Older Migrants and (Im)Mobilities of Ageing: An Introduction. *Population, Space and Place* 23(5): 1–10.
- Ciobanu, Ruxandra O., Fokkema, Tineke and Mihaela Nedelcu. 2017. Ageing as a Migrant: Vulnerabilities, Agency and Policy Implications. *Journal of Ethnic and Migration Studies* 43(2): 164–181.
- Combesse, Jean-Claude. 2007. *La méthode en sociologie*. Paris: La Découverte.
- Confédération suisse. s.d. STAT-TAB – tableaux interactifs. Berne: Confédération suisse, https://www.pxweb.bfs.admin.ch/pxweb/fr/px-x-0105090000_102/px-x-0105090000_102/px-x-0105090000_102.px (11.03.2019).
- Conseil fédéral. 2009a. Ordonnance sur les déductions admises fiscalement pour les cotisations versées à des formes reconnues de prévoyance (OPP 3). Berne: Conseil fédéral, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19850278/index.html> (07.09.2019).
- Conseil fédéral. 2018. Constitution fédérale de la Confédération suisse. Berne: Conseil fédéral, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html> (07.09.2019).
- Conseil fédéral. 2019b. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Berne: Conseil fédéral, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19940073/index.html> (07.09.2019).
- Conseil fédéral. 2019c. Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS). Berne: Conseil fédéral, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19460217/index.html> (07.09.2019).
- Conseil fédéral. 2019d. Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Berne: Conseil fédéral, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19820152/index.html> (07.09.2019).
- Dallera, Corinne, Hugentobler, Valérie et Annick Anchisi. 2014. L'apparition d'organisations marchandes dans le domaine de l'aide et des soins à domicile en Suisse romande. *SociologieS*, <http://journals.openedition.org/sociologies/4848> (03.09.2019).
- Dannefer Dan. 2018. Systemic and Reflexive: Foundations of Cumulative Dis/Advantage and Life-Course Processes. *Journals of Gerontology: Serie B*, gby118: 1–15, <https://doi.org/10.1093/geronb/gby118> (07.09.2019).
- Deacon Bob, Hulse, Michelle et Paul Stubbs. 1997. *Global Social Policy*. London, Thousands Oaks (CA): Sage.
- Dwyer, Peter et Dimitris Papadimitriou. 2006. The Social Security Rights of Older International Migrants in the European Union. *Journal of Ethnic and Migration Studies* 32(8): 1301–1319.
- Estes Carroll. 1986. The Politics of Ageing in America. *Ageing and Society* 6(2): 121–134.
- Gehring, Anoeshka. 2015. Pensioners on the Move: A “Legal Gate” Perspective on Retirement Migration to Spain. *Population, Space and Place* 35(5): 1–11.
- Gilleard, Chris et Paul Higgs. 2005. *Contexts of Ageing: Class, Cohort and Community*. Cambridge: Polity Press.
- Goodson, Lisa et Aleksandra Grzymala-Kazłowska. 2017. Researching Migration in a Superdiverse Society: Challenges, Methods, Concerns and Promises. *Sociological Research Online* 22(1): 1–13.
- Guissé Ibrahima et Claudio Bolzman. 2014. Migration de retraités européens au Maroc. Tendances, pratiques et impact. Etude de cas des Suisses retraités au Maroc. In Actes du Colloque *Moroccan migrations: Transformations, transitions and future prospects*, Fez, 22–24 mai, Oxford: International Migration Institute, Oxford University, <https://www.imi.ox.ac.uk/publications/migration-de-retraites-europeens-au-maroc-tendances-pratiques-et-impact> (08.10.2019).
- Hall, Karen et Irene Hardill. 2016. Retirement Migration, the “Other” Story: Caring for Frail Elderly British Citizens in Spain. *Ageing & Society* 36(3): 562–585.
- Histoire de la sécurité sociale en Suisse*. s.d. <https://www.histoiredelasecuritesociale.ch/accueil/> (18.12.2018).
- Huber, Andreas. 1999. *Ferne Heimat: Zweites Glück?* Zürich: Seismo.

- Huber, Andreas et Karen O'Reilly. 2004. The Construction of Heimat Under Conditions of Individualised Modernity: Swiss and British Elderly Migrants in Spain. *Ageing and Society* 24(3) : 327–352.
- IOM (International Organization for Migration). 2018. World Migration Report. Genève : IOM, <https://www.iom.int/wmr/world-migration-report-2018> (3.09.2019).
- Janoschka, Michael et Heiko Haas (éds). 2013. *Contested Spatialities, Lifestyles Migration and Residential Tourism*. London, New York : Routledge.
- King, Russel, Warnes, Athony M. et Allan M. Williams. 1998. International Retirement Migration in Europe. *International Journal of Population Geography* 4(2) : 91–111.
- Nedelcu, Mihaela et Malika Wyss, 2019. Transnational Grandparenting: An Introduction. *Global Networks*: 1–16, <https://doi.org/10.1111/glob.12249> (04.10.2019).
- Noy, Chaim. 2008. Sampling Knowledge: The Hermeneutics of Snowball Sampling in Qualitative Research. *International Journal of Social Research Methodology* 11(4) : 327–344.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2015. *Des réformes supplémentaires s'imposent pour lutter contre le risque croissant de pauvreté à l'âge de la retraite*. Paris : OCDE, <http://www.oecd.org/fr/retraites/des-reformes-supplementaires-s-imposent-pour-lutter-contre-le-risque-croissant-de-pauvrete-a-l-age-de-la-retraite.htm> (19.12.2018).
- OFAS (Office fédéral des assurances sociales). s. d. *Prévoyance professionnelle (2^e pilier). Prestation de libre passage : n'oubliez pas vos avoirs de prévoyance*. Berne : Office fédéral des assurances sociales, https://www.bundespublikationen.admin.ch/cshop_mimes_bbl/8C/8CD4590EE41EE8BAB515AC42AD2275.pdf (07.09.2019).
- OFS (Office fédéral de la statistique). 2017. *Suisses de l'étranger selon le pays de résidence, le droit de cité, le sexe et la classe d'âge*. Neuchâtel : OFS, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.4883766.html> (21.12.2018).
- OFS (Office fédéral de la statistique). 2019. *Taux de bénéficiaires de prestations complémentaires, en 2017*. Neuchâtel : OFS, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/graphiques.assetdetail.8206072.html> (07.09.2019).
- Parlement suisse. 2014. Interpellation 14.4241. Assurance de base facultative pour les Suisses de l'étranger. Berne : Parlement suisse, <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20144241> (07.09.2019).
- Revue Suisse. *La revue des Suisses de l'étranger*, mars 2017, 2.
- Repetti, Marion. 2018. Les bonnes figures de la vieillesse. Lausanne : Antipodes.
- Repetti, Marion and Toni Calasanti. 2019. Retirement Migration and Transnational Grandparental Support: A Spanish Case Study. *Global Networks*, <https://doi.org/10.1111/glob.12239> (04.10.2019).
- Repetti, Marion, Phillipson, Christopher et Toni Calasanti. 2018. Retirement Migration in Europe: A Choice for a Better Life? *Sociological Research Online* 23(4) : 780–794.
- Ruiz Ruiz, Jorge. 2009. Sociological Discourse Analysis: Methods and Logic. *Forum Qualitative Social Research* 10(2) : 1–17, <http://www.qualitative-research.net/index.php/fqs/article/view/1298/2882> (07.09.2019).
- Schönenberger, Silvia et Denise Efonayi-Mäder. 2010. *Die Fünfte Schweiz : Auswanderung und Auslandsschweizergemeinschaft*. Neuchâtel : Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.
- Sloane, Philippe, Cohen, Lauren W., Haac, Bryce. E. et Sheryl Zimmerman. 2013. Health Care Experiences of U. S. Retirees living in Mexico and Panama : A Qualitative Study. *BMC Health Services Research* 13(411) : 1–8.
- SSA (Social Security Administration). 2018. *Annual Statistical Supplement 2017*, Baltimore : SSA, <https://www.ssa.gov/policy/docs/statcomps/supplement/index.html> (21.12.2018).
- Sunanta, Sirijit. 2014. Thailand and the Global Intimate: Transnational Marriages, Health Tourism and Retirement Migration. *MMG Working Paper* 14(02) : 1–24.

- Terrazzoni, Lisa. 2015. Les nouveaux migrants français à Essaouira et Marrakech. Pp. 24–30 in *Migrants au Maroc. Cosmopolitisme, présence d'étrangers et transformations sociales*, édité par Nadia Khrouz et Nazaeran Lanza. Rabat : Centre Jacques-Berque, Fondation Konrad Adenauer Stiftung.
- Warnes, Anthony M., Friedrich, Klaus, Kellaher, Leonie et Sandra Torres. 2004. The Diversity and Welfare of Older Migrants in Europe. *Ageing & Society* 24(3) : 307–326.
- Williams, Allan M., King, Russel, Warnes, Anthony et Guz Patterson. 2000. Tourism and International Retirement Migration: New forms of an Old Relationship in Southern Europe. *Tourism Geographies* 2(1) : 28–49.
- Williams, Allan M. et Michael C. Hall. 2000. Tourism and Migration: New Relationships Between Production and Consumption. *Tourism Geographies* 2(1) : 5–27.